

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RD - Contrat de ville - Programmation 2017 en investissement

• date de convocation le 09 juin 2017

• nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Daniel Grosjean

Chambéry

Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Gilles Blanc

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à David Dubonnet - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération **n° 234-17 C**

objet **RD - Contrat de ville - Programmation 2017 en investissement**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges soutient, dans le cadre du Contrat de ville, des projets en investissement dans les quartiers en politique de la ville.

Le Contrat de ville a pour objet de contribuer, dans une approche partenariale, à réduire les écarts de développement urbain et social sur le territoire de l'agglomération, entre des quartiers en difficulté, retenus dans le périmètre de la politique de la ville, et le reste du territoire.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges apporte des fonds de concours dans les quartiers labellisés « politique de la ville » pour la revitalisation des abords des commerces de proximité et la création ou l'adaptation d'équipements destinés aux habitants des quartiers.

Sa participation est limitée à 50 % du coût résiduel HT de l'opération et plafonnée à 100 000 €, quel que soit le type d'opération.

En cas de maîtrise d'ouvrage réalisée par un bailleur public, cette participation est plafonnée à hauteur de 50 % de la part communale.

Les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours de la Communauté d'agglomération au titre de la politique de la ville pour la période 2015-2020 ont été définies lors du Bureau du 13 octobre 2016 et précisent les enveloppes réservées aux territoires sur l'ensemble de cette période :

- 200 000 € pour chaque quartier prioritaire de Chambéry :
 - les Hauts-de-Chambéry,
 - le Biollay,
 - Bellevue.
- 150 000 € par quartier pour chacun des cinq quartiers en veille active précédemment classés prioritaires dans le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) :
 - le Mas Barral à Chambéry,
 - Chantemerle/Piochet/Cassine à Chambéry,
 - Poterie/la Forgerie à Cognin,
 - le Clos Gaillard/les Epinettes à Barby,
 - le Val Fleuri/les Epinettes pour partie/Féjaz à La Ravoire.
- 100 000 € par quartier pour chacun des cinq quartiers en veille active précédemment déjà classés en veille dans le CUCS :
 - le Corbelet à Jacob-Bellecombette,
 - les Chantres à La Motte-Servolex,
 - les Tournelles à Saint-Alban-Leyse,
 - le Pré Rond/l'Espinier à Saint-Baldoph,
 - la Galerie de la Chartreuse à Barberaz.

Les dossiers suivants sont présentés au titre de la programmation 2017 et ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale du 28 mars 2017.

Commune de Cognin

Projet n° 1 : Revitalisation commerciale - mise en accessibilité des commerces

Travaux d'amélioration de l'espace public avec reprise des cheminements et de mise en accessibilité des commerces avec la création de rampes

Maître d'ouvrage : commune de Cognin

Quartier : Forgerie-Poterie

Coût total d'opération prévisionnel HT : 76 000 €

Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 6 200 € sollicités

Fonds de concours proposé : 38 000 € maximum

Projet n° 2 : Création et adaptation d'équipement - Sport parc

Construction d'un sport parc à proximité du city stade (street workout, fitness extérieur, slackline etc.)

Maître d'ouvrage : commune de Cognin

Quartier : Forgerie

Coût total d'opération prévisionnel HT : 25 000 €

Région (direction de l'aménagement du territoire et de la montagne) : 12 000 € sollicités

Sécurité sociale et mutuelle : 4 000 € sollicités

Fonds de concours proposé : 12 500 € maximum

Commune de La Motte-Servolex

Projet : Création et adaptation d'équipement

Rénovation et extension d'une aire de jeux existante, située parc Henri Dunand, à proximité du quartier des Chantres. L'extension et l'installation de nouveaux modules permettront de cibler la tranche d'âge 8-12 ans (les jeux installés au sein du quartier des Chantres concernent une tranche d'âge plus jeune : 3-7 ans).

Maître d'ouvrage : commune de La Motte-Servolex

Quartier : Les Chantres (à proximité de)

Coût total d'opération prévisionnel HT : 47 000 €

Fonds de concours proposé : 23 500 € maximum

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole - Cœur des Bauges 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu la décision n° 213-16 du Bureau du 13 octobre 2016, définissant les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours de Chambéry métropole au titre de la politique de la ville sur la durée du Contrat de ville 2015-2020,

Vu l'avis de la commission renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale du 28 mars 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le soutien de Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux actions proposées au titre de la programmation 2017 du Contrat de ville en investissement,

Article 2 : **prend** l'engagement d'assurer la part de financement correspondante,

Article 3 : **précise** que la participation définitive de Chambéry métropole - Cœur des Bauges sera réajustée au vu des cofinancements apportés par les autres partenaires,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 234-17 C

Objet de l'acte : RD - Contrat de ville - Programmation 2017 en investissement

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19776H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19776H2

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017